

Avant d'entamer le débat du bill en deuxième lecture, nous avons l'intention de demander que le bill soit divisé en mesures législatives distinctes. Je songe surtout aux dispositions sur les armes à feu et l'écoute électronique. Je m'en remets à Votre Honneur. Si vous estimez qu'il convient de commencer à présenter notre thèse aujourd'hui, nous serons heureux de le faire quand le bill sera appelé.

M. l'Orateur: Ce n'est peut-être pas une bonne idée d'attendre que le bill soit appelé, bien que s'il l'avait été aujourd'hui, la question aurait dû être soulevée aujourd'hui, car la Présidence n'aurait vraiment pas beaucoup de temps après le rappel au Règlement. Ou, si vous aimez mieux, si la Présidence veut prendre le temps voulu pour étudier comme il faut les arguments soulevés dans un tel rappel au Règlement le jour où le bill est présenté à la Chambre pour étude, cela poserait certes des difficultés d'emploi du temps. Par contre, si le gouvernement n'avait pas l'intention d'aborder cette question aujourd'hui, il n'est peut-être disposé à écouter les arguments relatifs à ce rappel au Règlement ni à donner la réplique. Si cela arrange le gouvernement, je préférerais certes que l'on aborde la question aujourd'hui, ou du moins avant que le bill ne soit mis en délibération, car cela laisserait à la Présidence un certain temps pour réfléchir avant de prendre une décision sans perturber pour autant le programme de la Chambre.

● (1510)

M. Basford: Monsieur l'Orateur, je vous sais gré de vos observations. Je suis pris un peu au dépourvu; le gouvernement n'est pas disposé à discuter de cela aujourd'hui. Bien sûr, nous pourrions toujours écouter le député, mais nous ne pourrions pas lui donner la réplique.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, de toute façon, à cause des travaux qui seront appelés, cette question ne sera manifestement pas abordée aujourd'hui. Je comprends très bien que Votre Honneur aimerait que cela se fasse avant que le bill ne soit mis en délibération, c'est-à-dire avant mercredi puisque demain est la journée réservée à l'opposition. Je ne tiens pas à sacrifier la journée qui nous est réservée. Si cela arrange mes collègues et le ministre, je proposerais que la Présidence mette la question à la discussion à 8 heures ce soir. Nous en aurions ainsi fini avec ce problème bien avant le débat sur le bill.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, le leader de l'opposition officielle à la Chambre a fait une proposition avec laquelle je suis d'accord. Je serais heureux de discuter de la question à 8 heures, si cela satisfait le ministre de la Justice.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, cela me pose certains problèmes car je dois prendre un avion à 8 heures ce soir.

Assurance-chômage—Admissibilité

M. Baker (Grenville-Carleton): Nous pouvons tous discuter à bord de l'avion.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Laissons planer.

M. Basford: Si quelqu'un donnait mon point de vue, la discussion pourrait peut-être commencer à 8 heures.

M. l'Orateur: Je ne mettrai pas la question en délibération maintenant. Le député de New Westminster (M. Leggatt) a indiqué son intention de la soulever. Il y aurait peut-être lieu d'en reporter l'étude à plus tard afin de trouver un moment opportun pour la mettre en délibération.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire un rappel au Règlement portant sur un sujet différent avant que l'on passe à l'étude des mesures prévues pour aujourd'hui. Je parle du bill C-52 visant à rectifier la situation relative aux prestations d'assurance-chômage à certains citoyens âgés. On nous a laissé clairement entendre qu'on était prêt à faire subir au bill toutes les étapes sans délibération.

Le bill a été lu pour la première fois vendredi. Il figure maintenant à l'ordre du jour pour la deuxième lecture. Je voudrais que l'on s'en tienne à ce qui avait été prévu, c'est-à-dire que l'on procède maintenant, à cinq heures ou à huit heures si on préfère, à la deuxième lecture du bill en le renvoyant au comité plénier et en lui faisant subir la troisième lecture. Nous prétendons que ce bill peut, comme on nous l'avait dit, passer par toutes ces étapes sans être débattu.

M. Baker (Grenville-Carleton): Nous n'avons aucune objection à ce que le gouvernement appelle le bill maintenant en le considérant comme premier article à l'ordre du jour et qu'on s'en occupe immédiatement.

M. l'Orateur: La Chambe y consent-elle?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR L'EXAMEN DE CERTAINS CAS D'ADMISSIBILITÉ AUX PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE RELATIVE À L'ADMISSIBILITÉ AUX PRESTATIONS

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration) propose: Que le bill C-52, relatif à l'examen de certains cas d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la main-d'œuvre et de l'immigration . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non, qu'il soit renvoyé au comité plénier.